Valorisation des déchets de cimetières

Sictom Sud Allier

Auteur :

les Bouillots
3500 Bayet
Voir le site internet
Stéphanie Venuat
svenuat@sictom-sud-allier.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Le SICTOM Sud-Allier est un syndicat rural composé de 136 communes adhérentes et regroupant 94 257 usagers. Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, l'un des axes d'actions prioritaires s'est révélé être la valorisation des déchets organiques.

L'ensemble des cimetières présents sur le territoire du SICTOM Sud-Allier est équipé de conteneurs ordures ménagères collectés lors des tournées habituelles. Ces conteneurs contiennent donc majoritairement de la terre et des déchets organiques qui pourraient être compostés et valorisés sur place au lieu d'être incinérés.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Le projet vise à réduire fortement la quantité de déchets organiques collectés avec les ordures ménagères dans les cimetières et à favoriser la valorisation sur place de ces déchets.

L'objectif, dans un premier temps, est d'atteindre 75% des communes équipées en 3 ans, soit 34 sites/an.

A terme, les déchets organiques issus des cimetières ne seront plus collectés avec les ordures ménagères.

Résultats quantitatifs

En 3 ans, 76% des cimetières ont été équipés, soit 106 communes

Résultats qualitatifs

Les agents communaux sont impliqués dans le projet et sont chargés de vérifier le tri effectué par les usagers. Après 2 ou 3 semaines d'adaptation, les conteneurs d'ordures ménagères des cimetières ne contiennent plus de déchets organiques et nous constatons une baisse de 50% du volume d'OMR

MISE EN OEUVRE

Planning

Janvier 2014 : rédaction du projet et présentation à l'ADEME Auvergne + conseil général Allier pour demande d'aides dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet expérimental

Février 2014 : envoi d'un dossier de demande d'aides à l'ADEME Auvergne + CG03 - estimation des besoins matériels (composteurs traditionnels, bacs grillagés, bacs OMR et signalétique) puis commandes

Mars 2014 : rédaction d'un appel à projet destiné aux communes adhérentes

Juin 2014 puis septembre 2014 : diffusion de l'appel à projets auprès des élus des communes adhérentes (via assemblée générale puis portes ouvertes du site)

A partir de juin 2014 : réception des premières demandes puis prises de RDV sur place afin de définir les besoins ainsi que les emplacements

A partir de novembre 2014 : installation des composteurs ou bacs grillagés, formation des employés municipaux et valorisation des engagements dans les médias locaux et au sein des communes

Suivi des équipements et estimation des quantités de déchets détournées par le maître-composteur du SICTOM Sud-Allier

Moyens humains

Le maître-composteur du SICTOM Sud-Allier se charge du contact des mairies, de l'installation, de la formation et du suivi

La chargée de communication s'occupe de la signalétique et de la diffusion de fiches infos pour les bulletins municipaux ainsi que des articles pour les médias

Moyens financiers

Achat des composteurs et bacs grillagés auprès d'un ESAT (Emeraude Création)

40750€HT pour l'acquisition de composteurs (300, 600 ou 800L), de bacs OM supplémentaires ainsi que de la signalétique (autocollants)

Moyens techniques

Véhicule utilitaire pour le transport des équipements

Les communes sont mises à contribution pour la fabrication de supports pour apposer les autocollants

Partenaires mobilisés

ADEME, conseil départemental Allier, communes adhérentes

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'action est reproductible dans toutes les communes. Pour les cimetières plus grands, plusieurs points déchets sont installés

Difficultés rencontrées

Les cimetières n'étaient, jusqu'à présent, pas des lieux dans lesquels nous pensions à trier les déchets...

Recommandations éventuelles

Former des référents sur place et impliquer les équipes municipales sans oublier de les valoriser et de leur

communiquer les résultats

Penser à bien dimensionner les composteurs ou bacs grillagés (périodes de fortes productions) et penser à réserver un endroit pour le stockage du broyat

S'adapter aux retours des communes (changement de taille de composteurs ou ajout...)

Bien suivre les sites équipés au démarrage

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | EMPLOYE | MENAGE | BIODECHET

Dernière actualisation

Mars 2017
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale